

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 29 Mars 2021

Le 29/03/2021 à 18 heures à la salle des fêtes de LLAURO

Date de la convocation : Lundi 23 mars 2021

Président de séance : BÉZIAN Alain

Secrétaire de séance : PIQUÉ Jacqueline

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 08

En exercice : 08

Qui ont pris part à la délibération : 07

Présents : LESNE Maya (TORDÈRES), MAURICE Dominique (TORDÈRES), AUSSEIL Noëlle (CAIXAS), CRÉPEAUX Audrey (MONTAURIOL), VILARO Sandrine (MONTAURIOL), PIQUÉ Jacqueline (CAIXAS).

Absent excusé : SEIGNOUREL Louis (LLAURO)

## **DCS 03/2021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSÉ PAR Patrick BALSSA, RECEVEUR**

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DCS 04/2021 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

## **DCS 05/2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BÉZIAN,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :  
**10 349.60 €**,

**À L'UNANIMITÉ, Le CONSEIL SYNDICAL DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Excédent Total de Fonctionnement :</b>                                   | 10 349.60 € |
| <b>Excédent Total d'Investissement :</b>                                    | 3 127.65 €  |
| <b>Affectation obligatoire</b> (Virement à la section Investissement 1068): |             |
| • Apurement du déficit :  | 0.00 €      |
| • Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :                    | 0.00 €      |

|  |   |                   |
|--|---|-------------------|
| Excédent reporté au 001 (Recette d'investissement)               | = | <b>3 127.65 €</b> |
| Déficit d'investissement reporté au 001 (Dépense Investissement) | = | <b>0.00 €</b>     |
| TOTAL à affecter au 1068 (Recettes d'investissement)             | = | <b>0.00 €</b>     |

|   |   |                    |
|---|---|--------------------|
| Excédent reporté au 002 (Recette de fonctionnement) | = | <b>10 349.60 €</b> |
|---|---|--------------------|

**DCS 06/2021 : BUDGET 2021 : PRÉCISIONS SUR LES PARTICIPATIONS DEMANDÉES AUX COMMUNES**

Monsieur le Président précise que le montant des participations aux communes inscrites sur le budget et décrites sur l'annexe IV C2 page 53 sont prévisionnelles et dépendront surtout du nombre d'enfants inscrits au jour de l'édition du titre, et effectif différent (et non connu à ce jour) à la rentrée de septembre 2021.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette précision.

Après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** la précision mentionnée par Monsieur le Président sur les montants des demandes de participations aux communes inscrites à l'article 74748 qui sont liées à l'effectif en cours d'année qui peut varier surtout pour la rentrée de septembre 2021 avec un effectif non connu à ce jour.
- **APPROUVE** dans son intégralité le budget 2021 tel que présenté par Monsieur le président.

**Questions diverses :**

-Mme LESNE fait le compte rendu du Conseil d'École du 25 mars 2021.

La séance est levée à 19h15.